



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de Saint-Liguair

Jeudi 11 octobre 2018 –
20h



Service Proximité et Relations aux citoyens

Rédaction : FB

Personnes présentes :

Co-Présidents : Guillaume JUIN (co-président élu du Conseil de quartier) et Michel NICOLLE (co-président habitant)

Elus municipaux : Jérôme BALOGE (Maire).

Agents municipaux : Floriane BOURREAU et Bénédicte GABRIEL (service Proximité et Relations aux Citoyens).

Membres : Paul AIMON, Annette BROTHIER, Yohan BROTHIER, Philippe FUCHS, Florence GUILBOT, Franck GUILLOTEAU, Claude JEANNEAU, Franck PICARD, Marylène POUPARD, François VANEL, Patrick VEILLON.

Excusés : Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire), James MEUNIER.

Public : 21 personnes

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. **Présentation du projet « Espace Intergénérationnel »**
2. **Installation d'un coin office dans la salle des fêtes**
3. **Avenir de la maison de quartier**
4. **Rue du Moulin**
5. **Stade des Gardoux**
6. **Rue du Grand Port**
7. **Informations diverses d'actualité**

Cette séance de conseil de quartier est ouverte par M. Le Maire.

Monsieur Guillaume JUIN, co-président élu au Conseil Municipal du Conseil de Quartier présente l'ordre du jour établi par les membres du bureau.

Les co-présidents M. JUIN et M. NICOLLE proposent de prioriser les points d'ordre du jour en lien avec les réponses attendus du Maire notamment concernant l'espace intergénérationnel et le stade des Gardoux.

Le conseil de quartier accepte ces modifications.

1. Présentation du projet « Espace Intergénérationnel »

Présenté par F. GUILBOT (référénte de la Commission Cadre de Vie – Espaces Publics) - Présentation du plan d'intention de la commission cadre de vie : implantation de l'ensemble des équipements souhaités sur le long terme.

La commission présente le constat d'un cœur de bourg qui n'a plus de lieux de rencontre. Les lieux ouverts aux publics se limitent au Bar, à la Boulangerie et à l'Église depuis la fermeture de la Maison pour tous (MPT). Si on veut que le cœur de quartier soit plus habité par tout âge confondu.

Le projet global que la commission envisage permettrait de recréer cet espace de rencontre : l'aire jeux pour les enfants, le city-stade pour les ados et les espaces pétanques et fitness pour les adultes. En effet, majeure partie des Léodgariens dispose certes d'un espace vert privatif, mais ceux-ci ne permettent pas la rencontre de tous les habitants.

Le terrain que les membres de la commission envisagent de voir aménagé permettrait de faire la jonction entre les lotissements et le quartier ancien. La commission souhaite que des nouveaux mouvements entre les quartiers se fassent et que l'on puisse voir les habitants dans la rue comme c'était le cas quand la MPT était ouverte. G. Juin confirme que les échanges qui ont eu lieu au sein de la commission avaient pour finalité de trouver des idées pour animer le « centre-bourg ».

M. Nicolle précise que les terrains envisagés étaient prévus pour un projet immobilier et que suite à des négociations entre les conseillers de quartier et la municipalité la parcelle n°162 avait été retirée du projet immobilier avec pour objectif la création d'une aire de jeux.

M. Le Maire confirme son accord pour la création d'une aire de jeux pour le quartier de Saint-Liguairé mais que le lieu n'est pas défini à ce jour. En effet, il existe trois possibilités d'implantation sur le quartier : sur les parcelles derrière la salle des fêtes, au sein du square Laurent Page derrière la maison de quartier ou dans le terrain derrière le groupe scolaire A. d'Aubigné.

Un conseiller de quartier précise que pour le terrain derrière l'école, les enfants ne souhaiteront pas y aller car trop proche de l'école.

Un autre conseiller suggère de garder ce terrain pour un potentiel agrandissement de l'école et un aménagement pour faciliter l'entrée et sortie des enfants par la création d'une raquette de retournement. De plus, la proximité de l'aire de jeux avec la salle des fêtes serait très positive car c'est le regroupement de deux équipements de loisirs. Et ce positionnement permet de l'insérer au centre du quartier avec la boulangerie, le café et la poste/Mairie.

A l'issue des échanges, M. Le Maire répond qu'effectivement le projet immobilier est ancien, qu'il entend les arguments de chacun et du collectif contre le positionnement derrière l'école. Il accepte le projet de l'implantation de l'aire de jeux sur la parcelle 162. Toutefois, il suggère que son positionnement se fasse au plus près du parking actuel et non en fond de la parcelle.

Il demande que ce positionnement prévoie la sécurisation des traversées piétonnes entre l'école et l'aire de jeux. Il fait part de ses doutes au sujet du lien possible entre les lotissements et le cœur de quartier par ce positionnement. Il informe aussi les personnes présentes qu'il est peu probable qu'un agrandissement du groupe scolaire soit nécessaire même sur le long terme car le nombre d'enfants dans les écoles de Niort est stable et que la ville dispose de deux fois plus de places dans ses équipements que d'enfants présents.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de quartier de se questionner sur l'habitat du quartier en général et son évolution. Effectivement, aujourd'hui le projet immobilier sur ces parcelles n'est plus d'actualité mais il ne faut pas l'éluder non plus.

Monsieur le Maire confirme aux personnes présentes que la rumeur d'un lotissement de 400 maisons vers l'avenue de la Venise Verte est fautive.

De plus, si un projet se réalise à terme dans le centre du quartier, il exigera des constructions qualitatives dans l'esprit du centre-bourg, dont les qualités architecturales et patrimoniales sont protégées par le secteur AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) dans le plan local d'urbanisme.

Si les habitants souhaitent un bourg habité, il est primordial de faciliter le renouvellement démographique par la construction de logements supplémentaires et répondant aux standards de vie et de confort d'aujourd'hui.

Monsieur le Maire précise que Saint-Liguair est le seul cœur de quartier à avoir maintenu deux commerces sur la ville de Niort, contrairement aux cœurs de quartier de Souché ou de Sainte-Pezenne pour qui les commerces se sont délocalisés sur les grands axes.

Un conseiller rappelle qu'une des difficultés pour relier les lotissements avec le cœur de quartier est l'existence de la voie ferrée.

La référente de la commission rappelle que le rôle de la MPT était de faciliter l'intégration des nouveaux habitants. Sans cette infrastructure comment faire communauté et faire se rencontrer les gens ?

Monsieur le Maire précise qu'il faut bien positionner l'aire de jeux sans pour autant obstruer l'avenir des parcelles non bâties, peut-être qu'un jour le terrain sera ouvert de l'autre côté. Il rappelle qu'on a le temps de réfléchir. Pour ce qui est du city-stade, Monsieur le Maire alerte les conseillers qu'il s'agit souvent d'espaces sources de nuisances, d'autres secteurs de la ville en font l'expérience et propose de réfléchir à un équipement plus modulable. Il informe qu'il est plus facile d'implanter un terrain de pétanque qu'un citystade.

G. JUIN confirme sa volonté de soutenir l'implantation d'équipements de fitness dans ce projet global.

M. NICOLLE demande qu'un groupe de travail soit organisé. Et confirme que la commission va préciser le lieu d'implantation au vu des informations fournies et qu'elle va entamer une réflexion sur l'habitat comme le propose Monsieur le Maire.

Des parents d'élèves présents informent le conseil de quartier qu'ils utilisent déjà l'espace sous le grand cèdre pour pique-niquer ou faire les gouter des enfants à la sortie de l'école. Ils demandent si on peut envisager l'installation de tables et de bancs pour faciliter l'organisation de ces temps conviviaux. Proposition est faite par les membres du conseil aux parents d'élèves de rejoindre le groupe de travail pour être force de proposition.

- **Proposition de mise en place d'un groupe de travail**

Suite à l'accord de Monsieur le Maire pour le positionnement de l'aire de jeux sur une partie de la parcelle 162, le service Proximité et Relations aux Citoyens va mettre en place un groupe de travail qui permettra de travailler avec les conseillers de quartier et les techniciens sur le projet.

Ces temps de travail auront pour objectifs :

- > Rappel du cadre de mise en œuvre (budget alloué, calendrier, faisabilité...)
- > Définition du programme

2. Installation d'un coin office dans la salle des fêtes

Présentation du plan pour la création du coin office (évier, frigo, plan de travail). Les travaux sont programmés pour 2019, sous réserve du vote du budget alloué.

Le service Proximité et Relations aux Citoyens informe les conseillers de quartier qu'un chiffrage en cours pour le rafraîchissement de l'ensemble des peintures intérieures de la salle des fêtes. A terme, il sera nécessaire de prévoir la réfection du sol de la salle des fêtes non chiffré à ce jour car les travaux sont trop onéreux. Ces travaux conditionneront l'installation d'un point de chauffe dans le coin-office.

La gestion de cet équipement sera à terme prise en charge par le service Gestion du Patrimoine de la Mairie (actuellement c'est le service du parc des expositions de Noron).

3. Avenir de la maison de quartier

Il est rappelé que le projet de vente de la maison de quartier est lié au coût élevé de la mise en accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite. Et que tant qu'il n'y aura pas d'équivalent de point de cuisson dans la salle des fêtes, la mise en vente ne se fera pas.

Les conseillers rappellent qu'ils auraient souhaité que cet équipement soit maintenu en rendant seulement le rez-de-chaussée accessible.

Le Maire confirme les enjeux de l'habitat sur le quartier et que cet équipement permettrait la création de logement. Là encore, on dispose de temps, il n'y a pas d'urgence absolue. Il faut garder à l'esprit que pour maintenir les effectifs dans les écoles, il est nécessaire de maintenir une dynamique de développement de l'habitat et une ou deux maisons supplémentaires mises en vente permettent aussi d'accueillir des enfants en plus. Monsieur le Maire invite le quartier et les membres du conseil à se projeter.

L'ancien président du CSC rappelle que les activités qui étaient proposées dans l'ex-maison de quartier existent toujours sur le quartier, dans la petite salle derrière la mairie de quartier. Il ne faut pas confondre le lieu et les activités. Il confirme que le déménagement des activités s'est fait à la demande de la Mairie.

4. Stade des Gardoux

Monsieur le Maire rappelle que cet équipement est en mauvais état et que rien n'est décidé aujourd'hui. Les réflexions sont menées dans le cadre du réaménagement du complexe sportif René Gaillard/Venise Verte. Le centre de formation des Chamois doit effectivement trouver un nouveau lieu pour maintenir son activité. Plusieurs sites sont à l'étude, celui de la Mineraie a été écarté de la réflexion car il se situe trop loin du complexe sportif.

Les gestionnaires du centre de formation ont suggéré le site des Gardoux. La difficulté que présente ce site c'est le nombre très important d'activités actuelles présentes. Une réunion a déjà eu lieu avec Monsieur le Maire et les responsables des clubs et associations usagers. Une première proposition serait de relocaliser une partie des activités sur le parc de Noron. Cette mutation nécessiterait une réhabilitation des halles bardées de bois et la destruction de celles qui sont trop vétuste. La libération de l'espace permettrait d'envisager une nouvelle végétalisation de ce dernier et de rouvrir le chemin pédestre en bord de sèvre.

Quant au stade des Gardoux, sa remise en état serait financée par les Chamois, étant donné qu'il deviendrait sa propriété.

Plusieurs représentants usagers du stade des Gardoux sont présents et ont fait part de leurs inquiétudes à Monsieur le Maire.

Le représentant de Run in Niort (200 licenciés) regrette la potentielle disparition d'un site multisport qui ne proposera plus que la pratique du football. De plus, la course Ekkiden qui s'organise sur ce site (2^{ème} course du département et d'envergure nationale), utilise la salle de sports et les alentours. Il précise que le temps d'agrément pour de nouveaux parcours de courses est long.

Monsieur le Maire confirme qu'une mutation se prépare sur deux saisons et ce temps sera imposé aux Chamois pour disposer du temps nécessaire pour reloger l'ensemble des usagers. Il existe le stade d'athlétisme à la Venise Verte. A terme, on pourrait envisager que Noron devienne le pôle sport loisirs/santé et le secteur de la Venise-Verte/René Gaillard le pôle sport de compétition.

Un conseiller exprime qu'il se passe toujours quelque chose aux Gardoux, les manifestations sont ancrées. Et quel est l'impact financièrement ?

La présidente du club de foot « Olympique Léodgarien » (300 licenciés) précise que le club utilise le terrain stabilisé. Le Maire se veut rassurant en indiquant que le départ du centre de formation libèrera les espaces de la Venise Verte.

Monsieur le Maire ne peut s'engager sur la possibilité de la collectivité d'assumer l'entretien de cet équipement sur le long terme. Il estime que ce potentiel projet de cession des Gardoux pourrait être un atout pour le quartier. Il rappelle que le centre de formation, c'est une petite entreprise ce qui représente des gens, des consommateurs potentiels, des enfants qui seraient présents sur le quartier. La recette de la vente des Gardoux permettrait de couvrir les frais d'aménagement de la Halle de Noron. Les frais pour mettre en sécurité la petite salle des Gardoux s'élevaient à 100 000 €, la réhabilitation de tout le complexe c'est plus de 2 millions d'euros à mobiliser. La vente est évaluée à un montant d'environ 800 000 €.

Le Maire précise que le centre de formation est à la charge des Chamois et que le complexe sportif est à la charge de la CAN (Communauté d'Agglomération des Niortais).

Le Maire propose l'organisation d'une réunion avec les Chamois afin d'aborder les possibilités de cohabitation. En effet, par les subventions versées par la ville, il y a des possibilités d'inscrire dans les documents contractuels signés avec les Chamois l'engagement d'accueillir d'autres activités sur site.

5. Rue du Moulin

Une visite sur site a été faite le mercredi 25 avril. Étaient sur place les conseillers de quartier, le président de l'APE, les habitants de St Liguairé, M. SIX (élu ville de Niort) et les agents municipaux de différents services (médiation, Bureau d'étude de la DEP, PRC).

Plusieurs problématiques ont été soulevées, notamment :

- la vitesse des usagers ;
- les problèmes de stationnement rue du Moulin,
- les difficultés des parents d'élèves à déposer leurs enfants en toute sécurité à l'école Agrippa d'Aubigné.

Un comptage a été effectué. Concernant les problèmes de stationnement, des réflexions sont en cours. Le service médiation a pris en charge le conflit de voisinage rue du Moulin.

De manière globale, les comptages confirment que le trafic est peu important et que les vitesses ne sont pas excessives. Sur les quatre compteurs posés en mars 2018, la vitesse moyenne est comprise entre 20 et 25km/h. Dans la partie comprise avant la rue de la Règle, le trafic est de 716 véhicules par jour. Au-delà de cette même rue, il passe à 545 véhicules par jour. Sur les compteurs posés en mai 2018, la vitesse moyenne est de 26km/h et le trafic est de 485 véhicules par jour.

Le trafic sur cette voie est très faible, de même que les vitesses. Ces dernières ont été mesurées alors que la limitation de vitesse était à 50 km/h. Il est très difficile d'agir sur des vitesses déjà basses.

Les conseillers de quartier rappellent leur demande de création d'un cheminement sur le terrain derrière l'école servant de raquette de retournement et de dépose-minute pour les véhicules des parents venant à l'école. M le Maire indique qu'il n'a pas encore été mis au courant de cette demande. Cette demande devra donc être étudiée.

6. Rue du Grand Port

La réfection de la voie est proposée au budget 2019 et donc en attente de validation du budget primitif qui sera voté fin 2018. L'aménagement du cheminement piéton sécurisé permettant de rejoindre l'arrêt de bus serait proposé à l'arbitrage des crédits de quartier seulement si le budget pour les travaux de voirie est validé.

Budget du cheminement piéton chiffré en 2017 : 39 000 € sans reprise de la voirie.

Les conseillers de quartier informent qu'ils apprécient les aménagements réalisés pour le bourg de Sevreau et la réfection du chemin de la Clie. Ainsi que les travaux réalisés pour la rue du Petit Chemin.

7. Questions diverses – Echanges avec Le Maire

Les conseillers de quartier renouvellent leur demande pour l'installation d'un panneau lumineux d'information sur le quartier. Monsieur le Maire confirme que cela ne sera pas réalisé pour plusieurs raisons : la réglementation du règlement local de publicité dans le secteur d'aire de valorisation d'architecture et du patrimoine ainsi que la complexité de la gestion des informations à diffuser (priorisation, choix ...).

Un conseiller questionne sur un panneau d'affichage situé rue du Moulin sur un mur fragile.

Le service Proximité et Relations aux Citoyens va transmettre l'information et se renseigner sur ce sujet (propriété du mur + propriété du panneau d'affichage).

Signalement d'une fuite non réparée depuis plus de 2 mois au cimetière.

Signalement d'une voiture brûlée située chemin de la Clie depuis plus de 10 jours.

Le service Proximité et Relations aux citoyens rappelle que pour ce type de signalements d'anomalies sur l'espace public, la cellule des Demandes de proximité est disponible :

- Depuis le site de la ville : <https://www.vivre-a-niort.com/fr/services-publics/vos-demarches/vosdemarches/signaler-une-anomalie-sur-la-voie-publique/index.html>
- Par téléphone au 05 49 78 78 90 ou en se rendant en mairie : Place Martin Bastard, Hôtel administratif | Bâtiment Triangle | RdC bureau 100, du lundi au jeudi : 9 h – 12 h 30 / 14 h – 17 h et le vendredi : 9 h – 12 h 30 / 14 h – 16 h

Ces problématiques rencontrées par les habitants nécessitent une réactivité des services.

8. Informations diverses d'actualité

Point d'information sur le contrat de performance énergétique – éclairage public

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de performance énergétique en matière d'éclairage public, des travaux de rénovation des luminaires sont réalisés sur la ville.

En 2018, voici la carte des chantiers réalisés sur le quartier. Peu de travaux sur Saint-Liguaire en 2018, car ils ont majoritairement été réalisés en 2017.

A noter qu'en début d'année 2019, le projet d'optimisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la ville va entrer dans sa phase opérationnelle. En amont, lors des réunions de conseil de quartier de fin janvier – début février, un point d'information sera consacré à ce projet pour en détailler le contenu.

Evènements et actualité :

- EXPOSITION ARBRES EN PERSONNE (espace Lambon) : 04 octobre au 03 novembre 2018
- PETIT MARCHÉ DE SOUCHÉ (rue de la Mairie) : 14 octobre 2018
- TROC AU JARDIN (école Ferdinand Buisson) : 20 octobre 2018
- MARCHÉ DE NOËL (quartier St Florent) : 23 novembre 2018

Prochain conseil de quartier le Mardi 22 janvier 2019